

NATURE Biodiversité

La forêt du Morvan aujourd'hui



À la fois essentielle pour la production de bois, pour le stockage du carbone, l'épuration de l'eau et précieuse pour sa biodiversité, la forêt est au centre de bien des enjeux. Regard sur la forêt morvandelle actuelle.

■ Quel est le visage de la forêt du Morvan ?

La forêt recouvre environ la moitié du massif du Morvan, soit 120 000 hectares. Elle est pour moitié composée de peuplements de feuillus, principalement de

chênes et de hêtres, et pour moitié de résineux, avec l'épicéa, le sapin et le douglas. Autrefois entièrement feuillue, la forêt morvandelle a traversé une intense période d'exploitation au XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e. Le bois représentait alors la seule énergie pour le chauffage et il était envoyé en grande quantité par l'eau par "flottage" jusqu'à Paris. On pratiquait le taillis fureté, qui consistait à prélever sur les souches les rejets d'au moins 12 cm de diamètre. Après la Première Guerre mondiale,

le Morvan a connu une importante déprise agricole. Les terres délaissées ont été plantées de résineux, bien adaptés au sol et au climat du Morvan et encouragés par le Fonds forestier national. Du fait de la perte de productivité engendrée par la surexploitation passée, une partie des forêts de feuillus a aussi été remplacée par des résineux.

■ Quels types d'exploitations sont aujourd'hui pratiqués ?

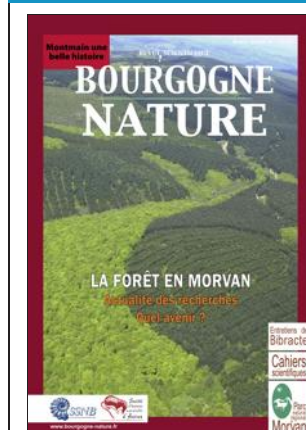
Trois techniques cohabi-

tent. Dans les peuplements dits réguliers, on coupe l'intégralité des arbres puis on replante. On peut aussi renouveler un peuplement arrivé à maturité par régénération naturelle ; dans ce cas, les nouveaux plants seront issus des graines germées provenant des arbres adultes qui sont progressivement récoltés. Enfin, avec un traitement irrégulier, on effectue des récoltes sans jamais faire de coupe rase. Des arbres de tous les diamètres cohabitent et la régénération naturelle est aussi favorisée. Cette dernière technique présente l'avantage d'assurer à l'échelle de la parcelle un revenu régulier au propriétaire tout en préservant les paysages, la biodiversité et les sols. Le territoire forestier est privé à 85 % dans le Morvan, c'est donc aux propriétaires que revient le choix sylvicole dans le respect des différentes lois.

■ Qu'est-ce que la charte forestière de territoire ?

Le Morvan est doté d'une

EN SAVOIR PLUS



Découvrez une présentation de l'état actuel de la forêt morvandelle dans le hors-série de la revue *Bourgogne Franche-Comté Nature* n° 9, Cahiers scientifiques du Parc naturel régional du Morvan. Retrouvez aussi de nombreuses ressources sur le site Internet du CRPF de Bourgogne Franche-Comté : <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr>.

■ Mini-glossaire

CRPF : Centre régional de la propriété forestière.

charte forestière depuis 12 ans. Elle permet à l'ensemble de la filière, du propriétaire à l'exploitant en passant par l'acheteur de bois, de se concerter pour une mise en valeur harmonieuse de la sylviculture du territoire. Avec une approche à la fois économique, sociale et environnementale, le **CRPF*** travaille ainsi en étroite relation avec le Parc naturel régional du Morvan pour accompagner les pratiques. Il informe les élus, aide à la création de structures foncières pour réaliser du regroupement parcellaire, participe à la mise en place d'infrastructures pour éviter le chargement de bois sur les routes communales, forme à la gestion forestière, etc.

PAROLE D'EXPERT

Le Centre régional de la propriété forestière incite tous les propriétaires à se doter d'un document de gestion durable, qui offre une traçabilité de gestion utile lors de successions et assure une prise en compte de la biodiversité. Il effectue, par ailleurs, des visites diagnostics chez les propriétaires où il évalue l'indice de biodiversité potentiel (IBP) de la forêt. Cet IBP permet d'apprécier de manière



simple la capacité d'accueil de la flore et de la faune et d'identifier les points pouvant être améliorés. Le CRPF sensibilise aussi sur la préservation de la ressource en eau pour que l'exploitation n'impacte pas le lit des rivières. Il participe à des expérimentations pour préparer l'avenir face au changement climatique.

Marie-Cécile DECONNINCK, Directrice adjointe du CRPF de Bourgogne

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant 17 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

BIBRACTE-MORVAN

Faire un monde commun

Venez partager ce qui vous attache à votre territoire, les 11, 12 et 13 septembre, lors de la 14^e édition des Entretiens de Bibracte-Morvan, organisés par le conseil scientifique du Parc naturel régional du Morvan.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

Illustration : Gilles Macagno.

Rédaction : Marie-Cécile Deconninck, directrice adjointe du CRPF de Bourgogne